

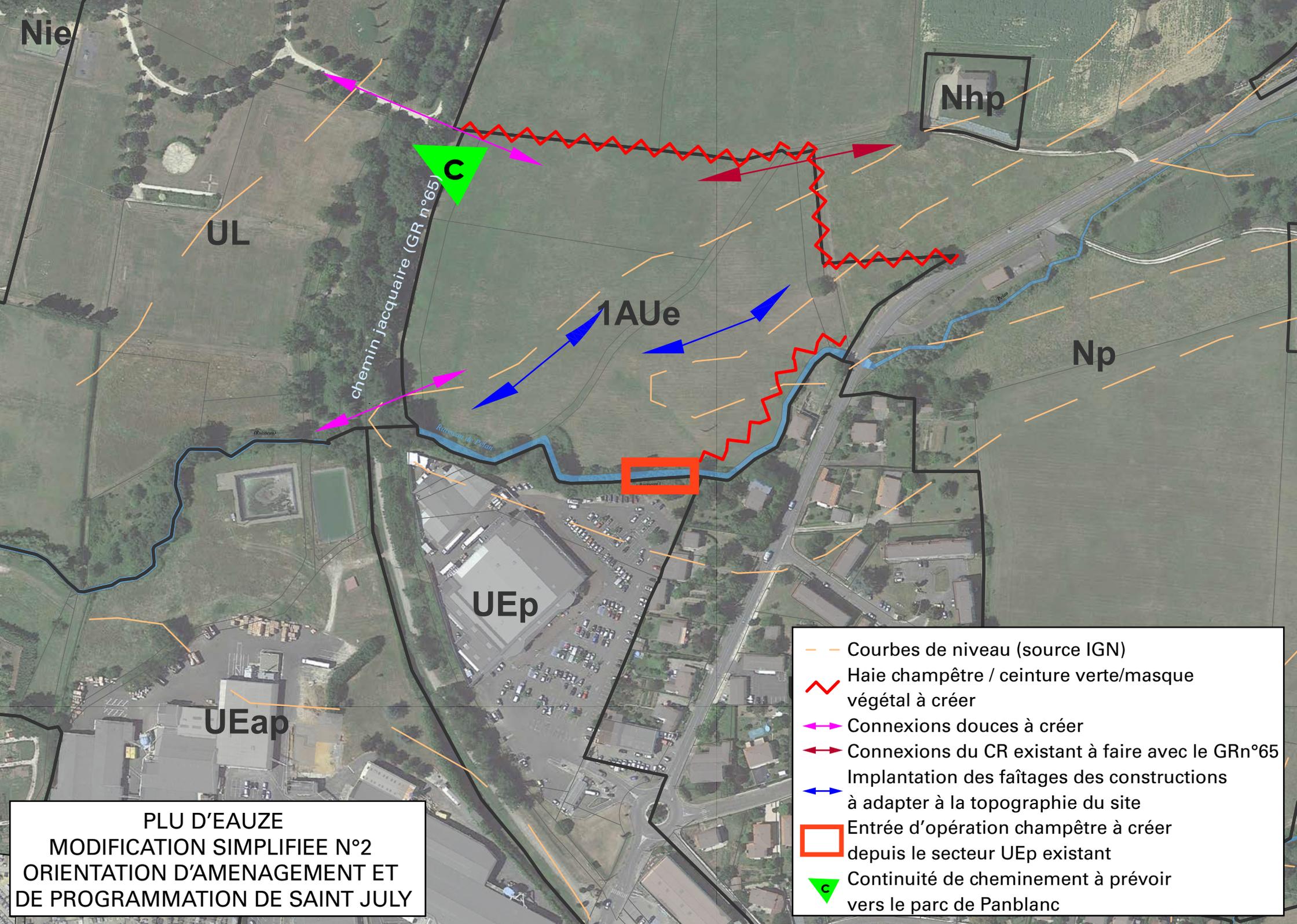
PLAN LOCAL **D'URBANISME**



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET **DE PROGRAMMATION (extrait)**

Modification simplifiée n°2

DELIBERATION DU	MISE A DISPOSITION DU PUBLIC		APPROUVEE LE
21/07/2022	DU	AU	29/11/2022
	11/10/2022	11/11/2022	



Nie

UL

Nhp

Np

C

1AUe

UEp

UEap

chemin jacquaire (GR n°65)

Ruisseau de Pélan

- Courbes de niveau (source IGN)
- ⚡ Haie champêtre / ceinture verte/masque végétal à créer
- ↔ Connexions douces à créer
- ↔ Connexions du CR existant à faire avec le GRn°65
- ↔ Implantation des faitages des constructions à adapter à la topographie du site
- Entrée d'opération champêtre à créer depuis le secteur UEp existant
- ▲ Continuité de cheminement à prévoir vers le parc de Panblanc

PLU D'EAUZE
 MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2
 ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET
 DE PROGRAMMATION DE SAINT JULY



EAUZE

- PLAN LOCAL D'URBANISME -

**3- ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION**

S.A.R.L. XMGE

51 rue Montablon - 32500 Fleurance
Tel : 05 62 06 22 31 - Fax : 05 62 06 27 06
E-mail : m.girardin@xmge.com



PREAMBULE

Le Plan Local d'Urbanisme d'EAUZE comprend trois orientations d'aménagement et de programmation.

Celles-ci portent sur

- la zone AU1 dite de « Coliman »
- la zone AU1e dite de « Saint-July »
- la zone UB dite des « Granges »
- la zone UB dite de « Camarade »

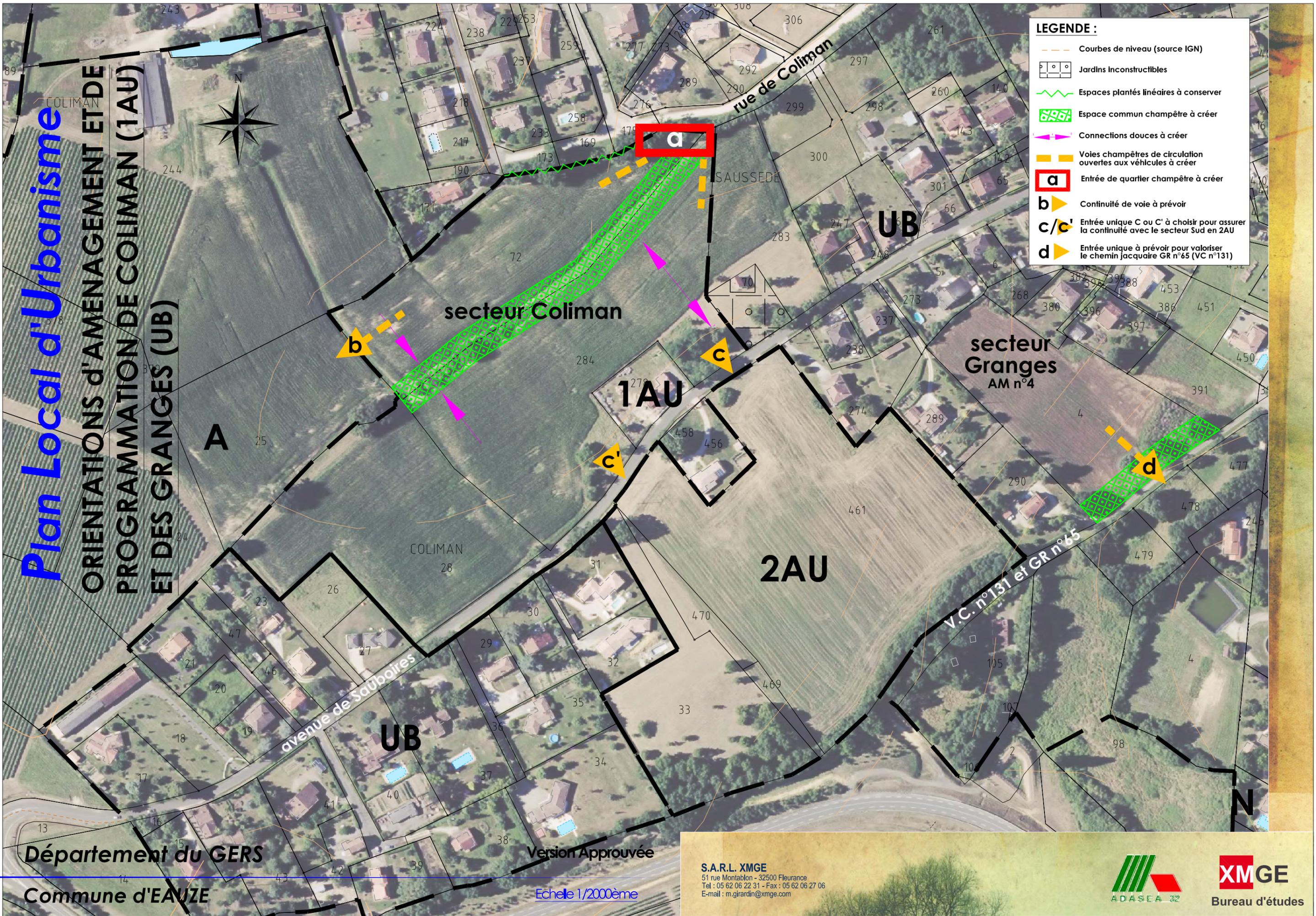
L'urbanisation de ces sites devra être compatible avec les schémas d'aménagements. Ces derniers pourront être mis en œuvre dans le cadre de dispositifs opérationnels restant à définir : par exemple, ces secteurs n'ont pas obligation de réalisation par une « opération d'ensemble »...

Le Règlement et le Plan de Zonage sont à consulter, de même que le rapport de présentation aux paragraphes :

- Chapitre 2 – 2.5.8) et Chapitre 4 – 3) pour les zones 1AU
- Chapitre 2 – 2.5.4) pour les zones UB

Plan Local d'Urbanisme

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DE COLIMAN (1AU) ET DES GRANGES (UB)



LEGENDE :

- Courbes de niveau (source IGN)
- Jardins Inconstructibles
- Espaces plantés linéaires à conserver
- Espace commun champêtre à créer
- Connexions douces à créer
- Voies champêtres de circulation ouvertes aux véhicules à créer
- Entrée de quartier champêtre à créer
- Continuité de voie à prévoir
- Entrée unique C ou C' à choisir pour assurer la continuité avec le secteur Sud en 2AU
- Entrée unique à prévoir pour valoriser le chemin jacquaire GR n°65 (VC n°131)

Département du GERS
Commune d'EAUZE

Version Approuvée
Echelle 1/2000ème

S.A.R.L. XMGE
51 rue Montablon - 32500 Fleurance
Tel : 05 62 06 22 31 - Fax : 05 62 06 27 06
E-mail : m.girardin@xmge.com



Plan Local d'Urbanisme

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DE SAINT-JULY (1AUe)

Parc de Panblanc

UL

Np 369

Nhp 625

secteur Saint-July
AH 47, I 373 et 374

1AUe

Route

RD n°931

Poste de Refoulement
EU de la Taste

LATASTE

UEp

UEap

UB

Département du GERS

Commune d'EAUZE

Version Approuvée

Echelle 1/2000ème

S.A.R.L. XMGE
51 rue Montablon - 32500 Fleurance
Tel : 05 62 06 22 31 - Fax : 05 62 06 27 06
E-mail : m.girardin@xmge.com



LEGENDE :

- Courbes de niveau (source IGN)
- Haie champêtre/ceinture verte/masque végétal à créer
- Connexions douces à créer
- Connexion du C.R. existant à faire avec le GR n°65
- Implantation des faîtages des constructions à adapter à la topographie du site
- entrée d'opération champêtre à créer depuis le secteur UEp existant
- entrée de ville et d'opération à créer (thème champêtre)
- Continuité de cheminement à prévoir vers le Parc de Panblanc

